



UFR des sciences médicales

DIPLOME UNIVERSITAIRE REACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

1 - Objectifs de la formation

Acquérir / remettre à niveau les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme comme définit dans le Code de la Santé Publique.

2 - Responsables

Responsable principal :

Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ

Centre Hospitalier Pellegrin

Ecole de Sages-Femmes

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

E-mail : jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

Co-responsables :

Monsieur le Professeur Loïc SENTILHES

CHU Pellegrin

Service de gynécologie obstétrique

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

et

Madame Séverine BARANDON

Sage-femme coordinatrice

Directrice Ecole de sages-femmes de Bordeaux

Madame Delphine RICROS

Sage-femme enseignante

Centre Hospitalier Pellegrin

Ecole de Sages-Femmes

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 79 54 34

E-mail : severine.barandon@chu-bordeaux.fr

delphine.ricros@chu-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **1** et le maximum à **5**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel ou en distanciel.

Le volume horaire est variable et comporte 2 modules :

1. Entretien et évaluation des besoins : réalisation d'un diagnostic pédagogique par les responsables du DU,
2. Enseignements théoriques (cours, TP, ED) en fonction des besoins identifiés, d'un volume horaire minimum de **20 heures (présence obligatoire)** et stage observationnel de durée variable. Le programme est établi en fonction des besoins des étudiants et selon le programme des études en maïeutique.

Les cours ont lieu à l'Ecole de Sages-femmes de Bordeaux et débutent en septembre de l'année universitaire.

La présence en cours est obligatoire.

- **3-4 Stage*:**

Le stage est obligatoire et peut se dérouler au CHU ou dans d'autres structures (libéral et privé).

Le consentement écrit des patients est toujours demandé lors du stage pratique en cas de gestes cliniques de l'étudiant.

**Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Titres requis ou niveau :

Diplôme d'état de sage-femme ou équivalence européenne (fournir la photocopie du Diplôme).

Cas particulier :

Diplôme Hors UE sous réserve de la reconnaissance du diplôme par l'Ordre national des sages-femmes.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **1 200€ /an**,
- Reprise d'études financée : **1 500€ /an**,

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec) et évaluation du stage.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en un contrôle continu (stage) et une épreuve orale (en présentiel ou distanciel) sous forme d'un entretien.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne à chaque épreuve.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé en cas d'échec à l'oral, d'absence en cours ou non validation du stage.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR Sciences Médicales du 08/03/2021 Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021
Modification :
Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 11/04/2022 Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/05/2022 (Version 2)

ANNEXE 1 – PROGRAMME

Le programme est à établir en fonction des besoins de l'étudiant et concerne l'ensembles des 5 années d'études maïeutique. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/2021-01-11/>

Nous vous invitons à consulter également les livrets d'enseignements disponibles sur le site de l'Université, page maïeutique :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Maieutique-sage-femme>